

PROBLEME N° 1

QUESTION 1

Le nombre de véhicules nécessaires est 2.

Le PMA d'un véhicule est de 25,5T

Il peut donc charger 25 palettes de 1 tonne (bien que sa capacité en palettes soit de 26)

Quantité de marchandises à transportées 180 palettes par semaines soit : 45 palettes par jour
45 tonnes ou palettes ne pouvant pas être chargées dans un seul véhicule, il en faut deux.

QUESTION 2

1°) La réglementation européenne (3820/85 et 3821/85) est respectée.

- La conduite continue
- La conduite journalière 7 heures
- La conduite hebdomadaire et bi-hebdomadaire









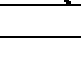

2°) la réglementation Française est respectée

Le TTE est de 10 heures par jour et de 40 heures par semaine

Ce sont des conducteurs "courtes distances".

Les heures supplémentaires entrant dans le contingent sont les heures effectuées au-delà de la 39^{ème} heure ou de la 169^{ème} heure. Dans ce cas il n'y a aucun risque de dépassement du quota de 195 hs/an.

Le conducteur dispose de 3 jours de repos par semaine.

Lieu ou trajet	Heure de départ	Durée	Heure d'arrivée	Activité
Vers plate forme	7h00	15 minutes	7h15	
Plate forme	7h15	45 minutes	8 heures	
Vers hypermarché	8 heures	3 heures	11 heures	
Hypermarché	11 heures	45 minutes	11 h 45	
Vers Beaumont	11h45	20 minutes	12h05	
Beaumont	12h05	45 minutes	12h50	
Beaumont	12h50	1 heures	13h50	
Vers Imprimerie	13h50	3h20	17h10	
Imprimerie	17h10	45 minutes	17h55	
Vers garage	17h55	5 minutes	18h00	

QUESTION 3

Calcul du kilométrage annuel avec imprimerie

$$(15 + 180 + 20 + 20 \cdot 180 + 5) \times 4 \times 47 = 78\,960 \text{ km}$$

Calcul du kilométrage annuel sans l'imprimerie

$$(15 + 180 + 180) \times 4 \times 5 = 7\,500 \text{ km}$$

Total pour les 2 activités : 86 460 km

COÛTS VARIABLES	
$(0.25 + 0.03 + 0.07) \times 86\,460 \text{ km} \times 2 \text{ vh}$	60 522
COÛTS de PERSONNEL	
Salaires	
$1500 \times 12 \times 2$	36 000
Charges sociales patronales	
$36\,000 \times 45\%$	16 200
Congés payés des 2 salariés	
$250 \text{ euros} \times 7 \text{ semaines} \times 4 \text{ jours} \times 2 \text{ conducteurs}$	14 000
Frais de déplacement	
Pour le salarié et Mr DUVAL (<i>en intérim cela est inclus dans la facture</i>)	
$11.45 \times 4 \text{ jours} \times 45 \text{ semaines} \times 2$	4 122
COÛTS VEHICULE	
Assurance	
$3\,400 \times 2$	6 800
Taxe à l'essieu	
$130 \times 4 \times 2$	1 040
Amortissement du tracteur routier	
$68\,000 / 5 \text{ années}$	13 600
Amortissement de la semi remorque	
$27\,000 / 6 \text{ années}$	4 500
Intérêts sur emprunt	
$200 \times 12 \text{ mois}$	2 400
Crédit bail	
$(68\,000 + 27\,000) \times 2\% \times 12$	22 800
COÛTS de STRUCTURE	
800×12	9 600
TOTAL des COÛTS	
	191 584

QUESTION 4

CA annuel prévisionnel pour les 2 activités
 $191\,584 \times 1,12 = 214\,574$

CA annuel Hypermarché
 $12,60 \times 45 \text{ palettes} \times 4 \text{ jours} \times 52 \text{ semaines} = 117\,936$

CA annuel à réaliser avec l'imprimerie
 $214\,574 - 117\,936 = 96\,638$

Forfait par voyage à proposer à l'imprimerie
 $96\,638 / (47 \text{ semaines} \times 4 \text{ jours}) = 514,03 \text{ euros pour } 2 \text{ véhicules/jour}$

Prix pour un voyage
 $514,03 / 2 = 257,02 \text{ euros}$

QUESTION 5

LE PROTOCOLE DE SÉCURITÉ (arrêté du 26 avril 1996)

Le protocole de sécurité a pour but de prévenir les risques liés à l'exécution des opérations de chargement et de déchargement par une entreprise extérieure.

Informations à fournir de la part de l'entreprise d'accueil

- Les consignes de sécurité, notamment celles concernant l'opération de chargement ou de déchargement
- le lieu de livraison ou de prise en charge, les modalités d'accès ou de stationnement aux postes de chargement ou de déchargement accompagnées d'un plan et des consignes de circulation
- les matériels et engins spécifiques utilisés pour le chargement ou le déchargement
- les moyens de secours en cas d'accident ou d'incident. l'identité du responsable désigné par l'entreprise d'accueil, auquel l'employeur délègue ses attributions conformément à l'article R. 237-3.

Informations à fournir de la part du transporteur

- les caractéristiques du véhicule, son aménagement et ses équipements
- la nature et le conditionnement de la marchandise
- les précautions ou sujétions particulières résultant de la nature des substances ou produits transportés, notamment celles qui sont imposées par la réglementation relative au transport de matières dangereuses

Il devra être établi un protocole de sécurité entre Mr DUVAL et

1. La plate forme de chargement
2. l'hypermarché à Cognac
3. Le point de chargement à BEAUMONT
4. L'imprimerie

Le conducteur en recevra un exemplaire de chaque.

QUESTION 6

Document du conducteur

- Une attestation de formation de base ADR en cours de validité

Document de la marchandise

- Déclaration de matières dangereuses de l'expéditeur (sur la lettre de voiture)
- Consigne de sécurité

Signalisation du véhicule

- Plaque orange neutre à l'avant et à l'arrière
- Plaque de danger classe 8 (corrosif) sur les deux cotés et à l'arrière

Ce premier problème est bien ficelé.

Complet et cohérent, j'en souhaite d'autres de la même facture pour les prochains examens

PROBLEME N° 2

Dans cet exercice nous touchons l'incompétence totale du rédacteur en matière de comptabilité.

La comptabilité est codifiée ainsi que le droit commercial. Cela oblige à respecter des règles.

Commentaires sur ce problème

Je rappelle que le code de commerce INTERDIT à une société d'avoir des capitaux propres NEGATIF !!!!

Ce qui est le cas de cette société et ce depuis au moins 2 ans : 2003 et 2004

La capacité financière doit être remplie en permanence : Que fait la DRE ???

QUESTION 1

Le fonds de roulement net global FRNG

Capitaux propres + emprunts à long et court terme) – actif immobilisé
(-144 460 + 24 933 + 6 690) – 50644 = -163 481

Le besoin en fonds de roulement BFR

(actif circulant – disponibilités) – dettes d'exploitation
(128 070 – 13 712) – (113 371 + 178 180) = -177 193

La trésorerie nette

FRNG - BFR
-163 481 - -177 193 = 13 712

QUESTION 2

Crédit fournisseurs

(dettes fournisseurs x 360) / total des achats TTC
(113 371 x 360) / [(174 941 + 645 262) x 1,196] = 41,60 soit 42 jours

Crédit clients

(créances clients nettes x 360) / chiffre d'affaire TTC
(20 002 x 360) / (1 120 824 x 1,196) = 5,37 soit 6 jours

Une différence de 79 jours est invraisemblable.

Dans l'énoncé il est fait allusion à une société d'affacturage et Mr DUVAL pratique l'escompte.

Les délais de traitement d'une société d'affacturage sont supérieurs à 6 jours !!!!

En cas d'escompte la traite se trouve toujours dans les « comptes rattachés » du poste « créances clients » donc ne peut influencer un paiement plus rapide.

Je pencherai plutôt pour 3 solutions qui sont en adéquation avec ce problème :

1. Mr DUVAL est devenu membre de la mafia : ses clients payent d'avance.
2. Mr DUVAL a demandé à l'Abbé Pierre d'aller chercher les sous à sa place.
3. Mme DUVAL est une spécialiste pour obtenir du « liquide »

QUESTION 3

CA	1 120 824
- Achats de matières premières	- 174 941
- Autres achats et charges externes	- 645 262
= Valeur Ajouté	300 621
VA x 100 / CA	26,82%
VA	300 621
- Impôts et taxes	- 25 430
- Salaires	- 267 643
- Charges sociales	- 102 292
= EBE	-94 744
EBE x 100 / CA	négatif

J'ai voulu vérifier mon calcul en recherchant le Résultat d'Exploitation et là j'ai constaté que les chiffres que l'on me propose sont faux.
Le rédacteur est nul en calcul !!!!

Le total des charges est de 1 237 677 et non pas ce qui est écrit sur l'énoncé de l'examen annuel 1 237 680ce qui entraîne une erreur sur le calcul du RE et de tout le compte de résultat.

Bien que ce soit pas explicitement demandé, je vais calculer les ratios en valeur corrigée.

CA	1 120 824	
- sous-traitance	- 48 900	
= CA net	979 516	
- Achats de matières premières	174 941	
- Autres achats et charges externes (sans sous-traitance, crédit bail et intérim)	645 262 - (141 308 + 187 630 + 48 900)	
= Valeur Ajouté	537 151	
VA x 100 / CA	54,84 %	
VA	537 151	
- Impôts et taxes	-25 430	
- Salaires	- 267 643	
- Charges sociales	- 102 292	
- interim	- 48 900	
= EBE	92 886	
EBE x 100 / CA	9,48%	

La VA est dans la norme de la profession, par contre l'EBE est un peu faible.

QUESTION 4

Nouveau chiffre d'affaire (1 120 824 - 141 308 s/t - 178 094) x 1,05 =	841 493	
ECONOMIES		
Carburant 0,25 x 110 000 km =	55 000	
Achats de matières et autres approvisionnements		119 941
Entretien 0,07 x 110 000 km =	15 400	
Loyer 58 600 - 18 000 =	40 600	
Assurance (36 000/ 11 vh) x 2 = L'entreprise dispose de 11 véhicules en tout.	6 545	
Frais de déplacement 35 000 x 30% =	10 500	
Péages d'autoroutes	25 600	
Intérim Mr DUVAL utilise 2 conducteurs en intérim depuis 4 ans !!!!! Que fait l'Inspection du Travail ?	48 900	
Autres achats et charges externes		304 209
Salaires commerciaux 30 000	43 500	
Salaires et traitements		237 643
Charges sociales 30 000 x 45%	13 500	
		88 792
Dotations aux amortissements 22 109 x 20%	4 422	
Dotations aux amortissements		17 687
Revente des 2 véhicules + valeur de	40 000	

COMPTE DE RESULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2005

Etat exprimé en €

PRODUITS D'EXPLOITATION	
Production vendue (services et travaux)	841 493 €
Total des produits d'exploitation	841 493 €
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de matières et autres approvisionnements	119 941 €
Autres achats et charges externes	304 209 €
Impôts, taxes et versements assimilés	25 430 €
Salaires et Traitements	237 643 €
Charges sociales du personnel	88 792 €
Dotation aux amortissements	17 687 €
Total des charges d'exploitation	793 702 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	47 791 €
PRODUITS FINANCIERS	
Autres intérêts et produits assimilés	0 €
Total de produits financiers	0 €
CHARGES FINANCIERES	
Intérêts et charges assimilées	22 750 €
Total des charges financières	22 750 €
RESULTAT FINANCIER	-22 750 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	25 041 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	40 000 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	65 041 €

QUESTION 5

La capacité financière ne se calcule **que** sur les capitaux propres.

Mr DUVAL aura beau contracter des emprunts ou faire des apports en compte courant, ces deux postes ne se trouvant pas dans les capitaux propres, la condition de capacité financière ne sera pas respectée

Les comptes courants d'associés ne peuvent pas appartenir aux dettes financières.

En admettant cette nouvelle ineptie, ce montant ne peut être pris en considération dans la capacité financière ; qui devra être de 9 000 €+ (8 X 5 000 €) soit 49 000 €

En partant de la situation improbable de fin 2004, il faut au minimum 50% de cette capacité en capitaux propres soit 24 500 €; ceci implique une augmentation de capital de 168 960 €(144 460 € + 24 500 €)

Ce montant pourrait être couvert par le prêt personnel du banquier 100 000 €auquel Monsieur Dumont devrait compléter par un apport de 68 960 €; dans sa grande magnanimité la DRE attendra certainement encore un an et prendra en considération l'éventuel bénéfice prévisionnel de 2005 (65 041 €).

L'intégration du compte courant (6 690 €) permettrait d'atteindre une augmentation de capital de : 171 731 €et des capitaux propres positifs cette fois de 27 221 €; le banquier « fou » pourra accorder une garantie financière de 21 729 €

Pour conclure, il faut trouver un rédacteur qui soit à la hauteur de l'importance de l'enjeu de cet examen pour les candidats.

Il y en a partout (PROMOTRANS je pense à Marseille, AFT et d'autres centres de formation avec des formateurs compétents), mais peut être sont ils moins bien introduits !!!!!!!

On peut aussi continuer avec ce rédacteur fou et imaginaire, mais une relecture et un contrôle par un ou deux autres formateurs ne serait pas un luxe.